

Image not found or type unknown



Procuration tiers non membre

Par **kab57**, le **27/03/2018 à 17:35**

Bonjour,rnrnJ'aimerais donner une procuration pour l' AGO de mon association à un tiers non membre de l'association. Rien n'est précisé dans les statuts concernant les mandats le vote par procuration est autorisé.rnrnEst-ce légale ?rnrnMerci rnrnCordialement

Par **morobar**, le **28/03/2018 à 09:40**

Bjr,rnSi votre méthode n'est pas en contradiction avec les statuts, c'est légal.